



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 6 décembre 1999 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 238-99

Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} et du 15 novembre 1999

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 1^{er} et du 15 novembre 1999 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 239-99

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 244 813.53 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

240-99

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 1999.

R 241-99

Demande à Hydro-Québec pour le déplacement de poteaux sur le chemin Saint-Jacques

Attendu que monsieur Gaston Wolfe a fait une demande à la municipalité afin de faire creuser le fossé séparant le chemin d'un morceau de sa terre étant une partie du lot 760, située sur le chemin Saint-Jacques entre la route 158 et le chemin Archambault;

Attendu que le re-profilage et le creusage du fossé à cet endroit améliorera grandement l'égouttement des eaux au niveau de la route;

Attendu qu'après analyse, les fossés seront creusés à certains endroits à près de 1,5 mètres plus bas que le niveau original du fossé;



No de résolution
ou annotation

Attendu que quatre (4) poteaux d'Hydro-Québec sont implantés à l'endroit où le fossé sera re-profilé et qu'en creusant celui-ci, il y a grand risque d'affaiblir la portance du sol autour des poteaux;

Attendu qu'Hydro-Québec offre la possibilité de déplacer les poteaux sans frais lorsque ceux-ci nuisent sérieusement à la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu qu'une demande soit transmise à Hydro-Québec afin de faire déplacer les poteaux qui nuisent au profilage du fossé sur le chemin Saint-Jacques entre le chemin Archambault et la route 158.

ADOPTÉ

242-99

Avis de motion - modification au règlement de stationnement 99-049

Monsieur Gaétan Lacombe donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de stationnement 99-049.

R 243-99

Ajout au contrat de déneigement

Attendu que la municipalité a reçu une lettre de monsieur André Légaré demandant de faire transporter, tout au cours de l'hiver, la neige accumulée sur la 5^{ième} rue entre la 2^{ième} avenue et la 4^{ième} avenue;

Attendu que nous constatons que l'accumulation de neige crée des problèmes de stationnement et de circulation sur cette partie étroite de la 5^{ième} rue située dans le «vieux Crabtree»;

Attendu que pour ces raisons, il y a lieu de faire transporter la neige à cet endroit;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu d'ajouter au contrat de déneigement cette partie de la 5^{ième} rue comprise entre la 2^{ième} avenue et la 4^{ième} avenue qui représente ,13 kilomètres soit un ajout au contrat annuel de déneigement de 975 \$ et d'en informer l'entrepreneur Marcel Bazinet Inc.

ADOPTÉ

R 244-99

Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Raymonde Caron

Attendu que madame Raymonde Caron possède un lot vacant (P-767) du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Assomption, en bordure du chemin Archambault et que ce terrain est situé dans la zone verte;

Attendu que la propriétaire du terrain projette utiliser ce terrain à d'autres fins que l'agriculture ou dans quelques années l'utiliser pour implanter une résidence;



No de résolution
ou annotation

Attendu qu'il y a eu en 1980, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour utiliser ce terrain à d'autres fins que l'agriculture mais que les conditions exigées par la commission, pour que soit valide cette autorisation, n'ont pas été respectées;

Attendu que le demandeur doit produire une nouvelle demande d'autorisation et que cette demande doit être appuyée par la municipalité, si le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Attendu que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

Attendu qu'il y a peu de terrains desservis et disponibles à l'extérieur de la zone agricole dans la municipalité pour l'implantation d'habitations unifamiliales isolées;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la municipalité de Crabtree ne s'oppose pas à la demande de madame Raymonde Caron auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 767 du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan ayant une superficie de 4 682,16 m².

ADOPTÉ

R 245-99

Mandat à Saint-Louis et Associés pour la confection de plans, devis et estimés d'aqueduc et d'égout pour le secteur de l'Érablière

Attendu que la municipalité de Crabtree a reçu de ses ingénieurs Saint-Louis et Associés, une correspondance datée du 25 octobre 1999 lui rappelant l'urgence d'apporter des améliorations au réseau d'aqueduc, vu qu'à partir de la station de traitement d'eau une seule conduite principale alimente la totalité de la municipalité en eau potable et protection incendie;

Attendu que la municipalité a reçu de son directeur du service des incendies, monsieur Martin Saint-Jean, une correspondance semblable datée du 20 octobre 1999 l'informant de la nécessité d'apporter certains correctifs au réseau d'alimentation en eau;

Attendu que les travaux d'amélioration du réseau se dérouleront dans le secteur de l'Érablière;

Attendu que si la municipalité réalise des travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc dans ce secteur, elle procédera en même temps à la réalisation de travaux d'égout;



No de résolution
ou annotation

Attendu qu'il devient nécessaire de faire préparer des plans et devis en vue de la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de retenir les services de la firme Saint-Louis et Associés pour la confection de plans, devis et estimés pour l'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de l'Érablière et d'utiliser les surplus accumulés pour assumer les coûts de cette dépense fixée à 15 900 \$ (taxes en sus), lequel montant comprend les plans, devis et estimés ainsi que les documents de soumissions, l'analyse des soumission et la recommandation du plus bas soumissionnaire;

Que le cas échéant, le Conseil se réserve le privilège de rembourser cette somme au fonds général à même le règlement d'emprunt qui pourra être adopté pour les travaux, en application de l'article 1063.1 du code municipal;

De plus, que le Conseil municipal autorise la firme Saint-Louis et Associés à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la faune, pour approbation.

ADOPTÉ

R 246-99

Demande d'aide financière de Moisson Lanaudière

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 365 \$ pour l'année 2000, à Moisson Lanaudière, qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité de cuisines collectives.

ADOPTÉ

R 247-99

Remerciements à monsieur Yvon Gaudreault commanditaire de Roxane Forget

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciements à monsieur Yvon Gaudreault, commanditaire officiel de Roxane Forget, championne en Tae Kwondo, pour son soutien financier à cette jeune athlète de chez nous.

ADOPTÉ

R 248-99

Remerciements à monsieur Jean Delangis commanditaire de Mélanie Desrochers

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciements à monsieur Jean Delangis, commanditaire officiel de Mélanie Desrochers, pour son soutien financier à cette jeune athlète en Vélo-Cross de chez nous.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Changement de responsabilités au niveau des
commission du Conseil municipal**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de faire les changements suivants au niveau des commissions du Conseil municipal:

Commission des travaux publics et du transport

Daniel Leblanc président

Commission de l'urbanisme

Gaétan Lacombe président

ADOPTÉ

L'assemblée est suspendue à 20:28 heures

L'assemblée est réouverte à 21:15 heures

R 250-99

Mesures d'urgence pour le passage à l'an 2000

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu de mettre à la disposition de la population, 4 pompiers à temps partiel durant la soirée du 31 décembre 1999 au 1^{er} janvier 2000 afin d'assurer une surveillance et de faire face à toutes éventualités pour le passage sans inconvénients à l'an 2000;

Qu'une séquence de 4 heures à être déterminée par le coordonnateur des mesures d'urgence soit suffisante pour palier aux inquiétudes reliées à l'événement;

Que le coordonnateur des mesures d'urgence, monsieur Raymond Gauthier, soit également disponible par cellulaire durant cette période.

ADOPTÉ

R 251-99

Commandite à Place aux Jeunes Joliette 2000

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme Place aux Jeunes Joliette 2000 comme commandite pour inscrire notre municipalité dans leur bottin.

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au lundi 20 décembre 1999 à 21:00 heures.

L'assemblée est levée à 21:25 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec-très